

# SERVITUDES DE PASSAGE et TREFONCIERES A CREER

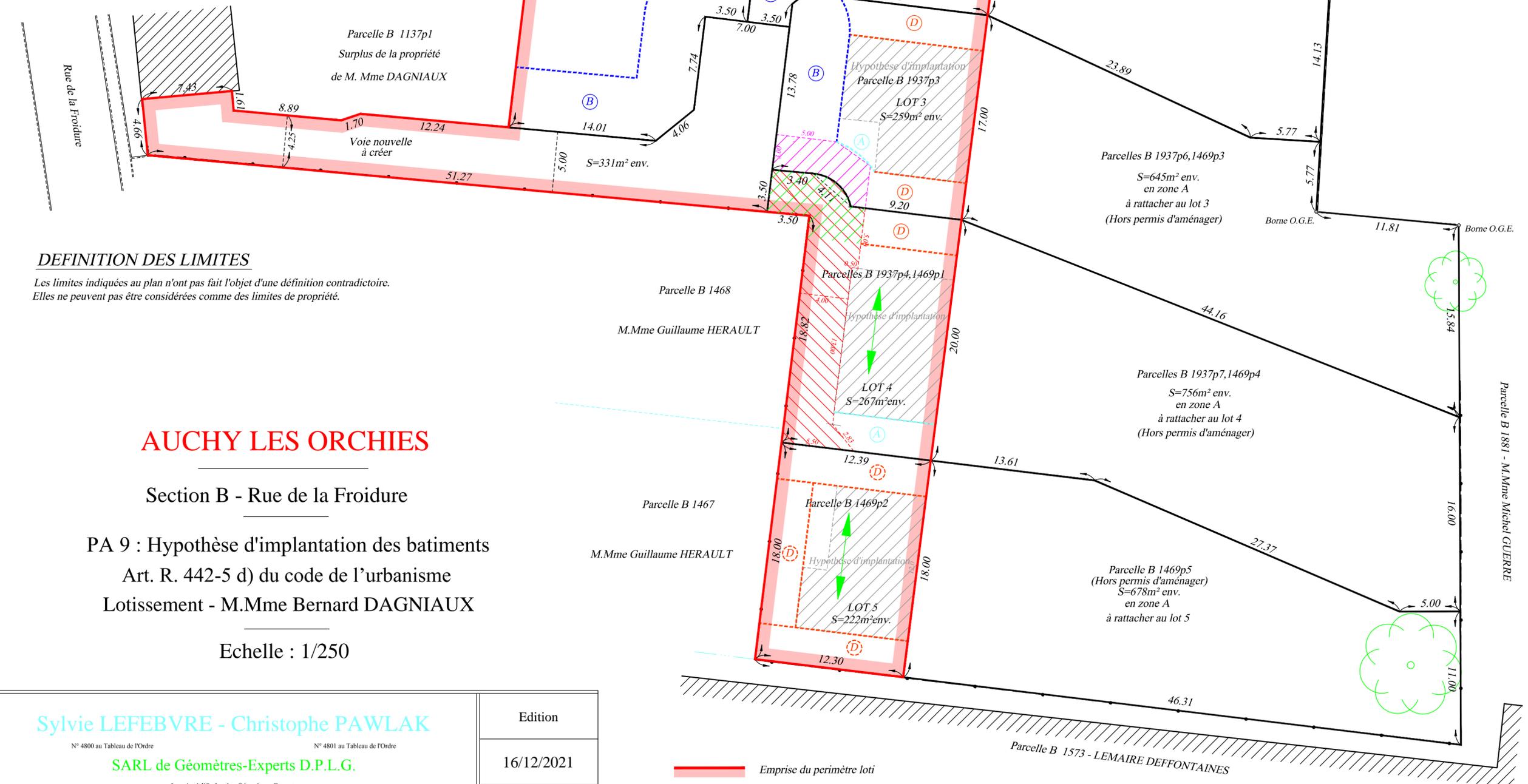
-  Servitude de passage et tréfoncière de passage de réseaux  
Fonds dominants: LOT 4 et 5 Fonds servant : LOT 3
-  Servitude de passage et tréfoncière de passage de réseaux  
Fonds dominant : LOT 5 Fonds servant : LOT 4
-  Servitude de passage  
Fonds dominant : LOT 3 Fonds servant : LOT 4

## REGLES D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

(Règles du lotissement)

-  Implantation obligatoire à 3m00 minimum de la limite séparative
-  Implantation obligatoire à 5m00 minimum de la limite de la voirie nouvelle
-  Implantation possible sur la limite séparative dans les 20 premiers mètres de profondeur depuis la voie nouvelle. à l'extérieur de cette profondeur de 20m, l'implantation est possible lorsqu'il s'agit de bâtiment dont la hauteur n'excède pas 3.20m de hauteur
-  Implantation obligatoire à 3m00 minimum de la limite séparative. Dans la bande de 3m de large depuis la limite séparative, l'implantation des bâtiments dont la hauteur est inférieure à 3.20m est autorisée.

 orientation obligatoire de la façade principale de la construction



### DEFINITION DES LIMITES

Les limites indiquées au plan n'ont pas fait l'objet d'une définition contradictoire. Elles ne peuvent pas être considérées comme des limites de propriété.

## AUCHY LES ORCHIES

Section B - Rue de la Froiture

PA 9 : Hypothèse d'implantation des bâtiments  
Art. R. 442-5 d) du code de l'urbanisme  
Lotissement - M.Mme Bernard DAGNIAUX

Echelle : 1/250

Sylvie LEFEBVRE - Christophe PAWLAK

N° 4800 au Tableau de l'Ordre

N° 4801 au Tableau de l'Ordre

SARL de Géomètres-Experts D.P.L.G.

Inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts

Edition

16/12/2021

Référence

-216589

6, Rue du Fourchon  
59113 SECLIN

11B, Ave de la libération  
59310 ORCHIES

Allée de la Haute Borne  
80420 FLIXECOURT

Tél.: 03.20.32.72.72  
Fax: 03.20.32.73.74

 Emprise du périmètre loti  
Superficie loti = 1949m<sup>2</sup>